

# Accueils de Loisirs Sans Hébergement — TROUILLAS — 2023 / 2024

## PROJET PÉDAGOGIQUE

VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS (périscolaire)  
de 3 à 10 ans

Directrice : Sudria Marina  
06 23 80 51 04 / mail : [marina.sudria@laligue.org](mailto:marina.sudria@laligue.org)

# SOMMAIRE

<b>I. PRÉSENTATION</b> .....	3
1. LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES	
2. L'ACCUEIL DE LOISIRS	
3. INSCRIPTION ET TARIFICATION	
<b>II. LES OBJECTIFS</b> .....	5
1. LES OBJECTIFS EDUCATIF	
2. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX	
3. LES OBJECTIFS OPÉRATIONNEL	
<b>III. LES INTENTION ÉDUCATIVES DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE</b> .....	8
<b>IV. ORGANISATION DE LA STRUCTURE</b> .....	8
1. ORGANISATION DU PÉRISCOLAIRE (mercredi) ET EXTRASCOLAIRE (vacances)	
2. HORAIRE ET FONCTIONNEMENT	
3. TAUX RÉGLEMENTAIRE	
<b>V. LES RÔLES DE CHACUN</b> .....	9
1. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	
2. RÔLE DU DIRECTEUR	
3. RÔLE DES ANIMATEURS	
4. RÔLE DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS	
<b>VI. SANTÉ ET CAS PARTICULIER</b> .....	11
1. SANTÉ	
2. EN CAS D'ACCIDENT	
3. EN CAS DE SUSPICION COVID	
4. EN CAS D'INTEMPÉRIE	
<b>VII. LES DOSSIERS ANIMATEURS ET ENFANTS</b> .....	12
<b>VIII. PROTOCOLE DE DÉPLACEMENT</b> .....	12

# I. PRÉSENTATION

## 1. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES :

Située au cœur de la plaine du Roussillon, sur le piémont du Canigou. Elle compte environ 22097 habitants.

La communauté de communes des Aspres est une structure intercommunale composée de 19 communes, (Banyuls des aspres, Brouilla, Caxias, Camélas, Castelnou, Fourques, Calmeilles, Llauro, Montauriol, Oms, Passa, St Colombe, St Jean Lasseille, Terrats, Thuir, Tordères, Trouillas, Tresserre, Villemolaque).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 la communauté de communes a pris la compétence enfance (de 3 à 10 ans).

**Actuellement, il existe 3 lieux d'accueil collectif de mineurs (ACM) permanents implantés sur le territoire.**

- **À Thuir** avec un accueil maternel (3 à 6 ans) et primaire (6 à 10 ans) dans deux centres distincts. (Mercredis et vacances scolaire, sauf vacances de décembre)
- **À Banyuls Dels Aspres** ou l'accueil primaire et maternel est dans un même lieu. (Mercredis et vacances scolaire sauf vacances de décembre)
- **À Trouillas** ou l'accueil primaire et maternel est dans un même lieu. (Mercredi et vacances scolaires sauf vacances de décembre)

## 2. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) :

L'ALSH Intercommunal de Trouillas est une structure pouvant accueillir jusqu'à 80 enfants de 3 à 10 ans (38 maternelles et 42 primaires). Ce service est proposé aux habitants de la communauté des communes des Aspres.

Il se situe dans les locaux de l'ancienne l'école maternelle de Trouillas, rue des platanes.

Il est composé :

- 2 salles d'activités
- 1 salle d'activité/dortoir
- 1 réfectoire
- Cours avec deux squares pour les maternelles

Nous avons accès à différents locaux mis à la disposition par la Mairie.

- Salle des fêtes
- Boulodrome (terrain pétaque, terrain de basket, petit parc)
- Complexe sportif (stade, terrain de tennis, gymnase)
- Salle de Karaté
- Espace loisirs (Pumtrak, parc, parcours de santé, un city stade, une boîte à bouquin et un hôtel a insecte réaliser pars ALSH)

## 3. LES INSCRIPTIONS ET TARIFICATIONS

**Les Inscriptions des mercredis :**

1/ Les inscriptions des Mercredis se font obligatoirement en ligne sur l'espace citoyen de la Communauté des Communes des Aspres

[www.espace-citoyens.net/cc-aspres/espace-citoyens/](http://www.espace-citoyens.net/cc-aspres/espace-citoyens/)

2/ Vous devez finaliser les inscriptions en choisissant les journées ou demi-journées de présence de votre enfant, en utilisant le calendrier (l'onglet modification) sur l'espace citoyen.

. L'inscription se fait par trimestre

3/ Toutes les réservations seront facturées,

- . Sauf annulation sur le portail 8 jours avant minimum
- . Sauf justificatif médical

Pour le bon fonctionnement de la structure ainsi que le déroulement des activités

## MERCI DE RESPECTER LES HORAIRES D'ACCUEIL ET DE DEPART DU CENTRE DE LOISIRS

Pensez à consulter et vérifier le planning d'activité et sortie.

Heure d'ouverture de 7h30 à 18h00

Heure d'accueils de 7h30 à 9h30 & 17h00 à 18h00

Heure des formules (mercredi et petites vacances)

- Demi-journée matin SANS repas : Départ de 11h30 à 12h30

- Demi-journée après-midi SANS repas : Arrivée 13h30 à 14h

- Demi-journée matin AVEC repas : Départ 13h30 à 14h

- Demi-journée Après-midi AVEC repas : Arrivée 11h30 à 12h

- Journée complète : 7h30 à 9h30 & 17h à 18h

Grande vacances (été) : Journée complète UNIQUEMENT

### Les tarifications :

Tarif Journée de Base		Variations selon Quotient familial (QF)	Journée avec repas		½ journée sans repas*	
Communauté	Hors Communauté		Parents de la Communauté	Parents hors Communauté	Communauté	Hors Communauté
16,07€	31,07€	de 0€ à 350€	5,22€	20,66€	3,36€	8,35€
		de 351€ à 550€	6,05€	21,48€		
		de 551€ à 640€	8,53€	23,85€		
		de 647€ à 800€	10,45€	25,89€	5,01€	
		<b>de 801€ à 970€</b>	<b>11,85€</b>	<b>27,16€</b>	6,12€	
		Au-delà de 971€	12,83€	28,25€		
		Autre régime	13,95€	29,37€		
		MSA aide sans conditions de ressources	11,68€	26,68€	6,12€	

\* Possibilité d'intégrer le repas au tarif Demi-journée, sur inscription, pour un coût supplémentaire de : 4,40€

## 4. LES PARTENAIRES

**La ligue de l'Enseignement** est Cogestionnaires des ACM extra-scolaires et périscolaires de la communauté de communes des Aspres, c'est ce qu'on appelle la délégation de service public.

**Les objectifs du projet éducatif de l'association qui sont fondés sur les 6 valeurs suivantes :**

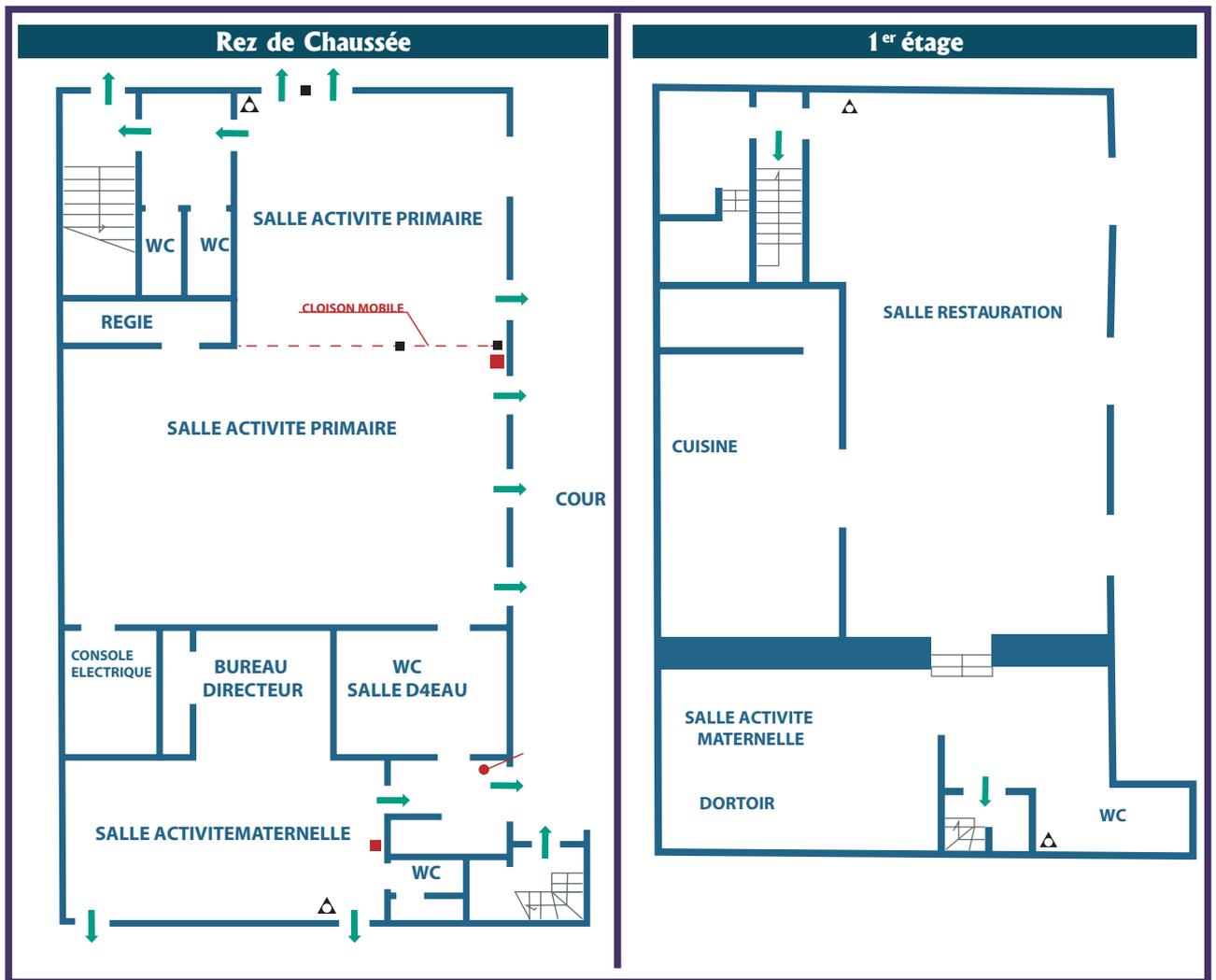
- **Emancipation / Socialisation**
  - **Laïcité**
  - **Diversité/Egalité**
- **Solidarité/Engagement**
  - **Démocratie**
  - **Citoyenneté**

**La Direction Départementale de l'éducation Nationale de la jeunesse et des sports et la Protection Maternelle et infantile** fixe un cadre et met en place une législation et réglementation à respecter concernant les ACM. La Caisse d'allocation Familiale est un partenaire important, qui aide au financement de l'ACM et fixe aussi un cadre réglementaire

**Les familles** sont nos premiers partenaires éducatifs. En effet, l'espace familial est l'environnement le plus important et essentiel au sein duquel l'enfant va se construire. C'est pourquoi il est nécessaire et important d'accorder une place aux parents dans nos ACM.

**Les associations locales et structures éducatives** qui favorisent l'éducation des enfants sur le temps extrascolaire sont également étroitement associées à nos projets et à notre conception du bien-être de l'enfant allant vers une éducation partagée.

Le bâtiment d'occupation de l'ALSH est composé : voir plan ci-dessous :



## II. LES OBJECTIFS

### 1. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Le service enfance de la Communauté des Communes des aspres et la ligue de l'Enseignement ont comme objectifs communs de :

- Tisser des liens entre l'enfant et la « société extérieure ».
- Intégration dans la société de tous les enfants quelles que soient leurs différences.
- Sensibiliser les enfants à la différence.
- Faciliter à tous les enfants de la communauté de communes des aspres, l'accès à l'accueil de loisirs.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant.
- Permettre la découverte de nouvelles activités sans distinction, (argent, disponibilité des parents, différence physique...)
- Donner à l'enfant des références de bien-être et de sécurité.
- Agir pour la laïcité
- Favoriser un fonctionnement démocratique
- Faire vivre la mixité sociale
- Développer la formation des animateurs
- Être acteur de l'économie sociale
- Agir dans le cadre d'un tourisme durable
- Favoriser le développement de chaque enfant à son propre rythme
- Développer l'autonomie

## Le groupe scolaire de Trouillas oriente son travail pédagogique sur 3 axes :

- Assurer les fondamentaux (mathématique, français, lecture) et renforcer la transmission et l'appropriation des valeurs républicaines.
- Assurer la réussite de tous les élèves et fluidifier les parcours.
- Intégrer les outils numériques dans les pratiques pédagogiques.

## L'école maternelle de Trouillas a comme objectifs :

- Améliorer le langage des élèves
- Favoriser une éducation à la santé
- Développer un parcours d'éducation artistique et culturel
- Valoriser le vivre ensemble pour maintenir un bon climat scolaire.

## L'école élémentaire de Trouillas a comme objectifs :

- Améliorer le langage et l'écrit des élèves
- Favoriser le développement de chaque enfant à son propre rythme
- Développer l'autonomie

La communauté de commune des Aspres et la ligue de l'enseignement sont Signataires de la charte nationale de déontologie pour l'accueil des enfants handicapés dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées.

Sur les périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs, nous mettons donc en œuvre un projet pédagogique qui répond aux objectifs éducatifs soulevé ci-dessous.

Une convention a été signée entre la communauté de communes des Aspres et HAND'AVANT66, pour favoriser l'intégration d'enfants à besoins particuliers à l'accueil de loisirs

## 2. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

### • Eveiller et développer la curiosité ainsi que la découverte

**Donné l'envie aux enfants de découvrir, comprendre, de chercher, observer mais aussi d'analyser les informations qu'ils entendent et qui leurs donne une émotion avant de la retransmettre. Analyser** ainsi qu'une information peut être perçu différemment. De faciliter les possibilités d'expérimentation, de manipulation. **La découverte de l'environnement et de la biodiversité.**

### • Le J3F

Le J3F remplit cinq des six objectifs que les programmes français fixent à l'école maternelle : **s'approprier le langage, apprendre les règles de la socialisation et du bien vivre ensemble, agir et s'exprimer avec son corps, mettre en œuvre l'imagination, et valoriser la référence à l'écrit.**

### • Des séjours apprenants

L'équipe pédagogique aura pour objectif de répondre aux besoins ludiques d'expérience, de remobilisations des savoirs. Visant à renforcer les compétences scolaires. Mettre en place des groupes mixtes pour donner l'envie aux enfants d'aller chercher la connaissance dont ils ont besoin et aussi mettre en confiance celle qu'ils ont acquis. De sentir l'importance et la responsabilité de transmettre une connaissance qu'elle soit scolaire ou quotidienne. Cela va nous permettre d'apporter une complémentarité avec l'école et d'apporter aux enfants tous les outils pour renforcer les besoins et savoirs.

### • Développer des actions de partenariat avec les associations locales, les familles et la Mairie.

Depuis la rentrée scolaire 2018/2019, le « plan mercredi » proposé par l'éducation nationale entre en vigueur. Ce dispositif consiste à proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition...). Le ministère insiste sur la notion de cycle, dans une logique de parcours pour parvenir à une progressivité pédagogique. D'inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs, en impliquant les habitants et en construisant des partenariats avec les établissements scolaires, les associations locales, sportives et culturelles, ainsi que les sites naturels. Mais surtout, garantir la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.

Les familles, ont une place importante dans le parcours de l'enfant, la parentalité à pour idée de renforcer les parents dans leurs compétences et les aider à reprendre confiance dans leurs ressources, de susciter la collaboration entre parents et professionnels « Co-éducateurs » pour un partenariat éducatif, de développer des actions de loisirs parent/enfants et de réflexions pédagogiques.

## • Renforcer les passerelles petite enfance / enfance / adolescent et maintenir une continuité éducative dans le parcours de l'enfant.

Les actions passerelles permettent de faciliter l'intégration des enfants dans les différents structures accueils. De la crèche / RAM au centre de loisirs et au point jeune, à travers de nombreuses rencontres dans le cadre d'animation culturelle, artistique, sportive...

Ces différentes actions vont permettre aussi de confronter les méthodes pédagogiques des différentes structures, de réfléchir à une cohérence des pratiques et ainsi apporter une « continuité éducative » pour l'enfant dans son parcours extra-scolaire et périscolaire. Dans la mesure de l'accueil préconise par notre protocole sanitaire.

Plusieurs rencontres avec le RAM sont déjà programmées tout le premier mercredi du mois.

Nous mettons en place une passerelle avec le Point Jeune (PIJ), permettant aux enfants de 11 ans d'accéder à ce service. Une navette est disponible sur trouillas qui les amène puis les ramène. Le centre assure la possibilité de déposer les enfants à ce transport (renseignement directement au PIJ de Thuir)

## • Création d'une passerelle intergénérationnelle

La mise en place d'actions intergénérationnelles, va être proposées pour et par les personnes âgées, loto, histoire, activités manuelles, jardinage... Pour une transmission de savoir entre les générations.

## • L'olympisme

Utiliser les 3 valeurs fondamentales de jeux olympique : amitié, respect, excellence ainsi que paralympiques : détermination, égalité, inspiration et courage. Pour permettre à sensibiliser les jeunes à la pratique du sport et à ses bienfaits.

### 3. LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Proposer des parcours éducatifs culturels, artistiques, sportifs et environnementaux diversifiés pour **répondre au mieux aux besoins et préférences de chacun**
- Proposer des actions passerelles entre le centre, le RAM (une rencontre par mois) et les personnes âgées **du village** (une par cycle)
- Engager les enfants sur des projets sur l'Eco citoyenneté, biodiversité avec l'hôtel à insectes, tourner **plus nos actions vers l'extérieur**
- Renforcement des actions dans le cadre du plan mercredi : - les associations - les écoles – les actions avec **la mairie /festi-loisirs**.
- Navette entre l'école et le centre pour le soutien scolaire mis en place les mercredi matin. Les enfants présents sur la structure auront la possibilité d'être amené puis récupéré.
- Découverte des disciplines **olympiques et paralympiques**

#### Nous allons mener différentes actions en lien avec la mairie, certaines associations et les écoles

- Actions intergénérationnelles (colis de Noël, rifle, repas etc.)
- Cahier de dessin individuel
- Création de nouveaux jeux de cour (marelle...)
- Les écoles : Soutiens les mercredis matin

#### Les projets des Mercredis

##### Le Primaire

- L'art sous toutes les formes : peinture, théâtre, sculpture, musique ...
- Le sport de manière olympique : L'esprit et histoire de l'olympisme, sport collectif, individuelle, paralympique et les nouveaux
- Le monde de la pâtisserie

##### La Maternelle

Voyage autour du monde pour découvrir les différences et les cultures : Découverte des continents, Europe, Asie, Amérique, Afrique et Océanie

#### Les thèmes des vacances

Les thèmes des vacances scolaires seront établis des réunions de préparation. Un planning sera à disposition deux semaines avant les vacances sur [www.cc-aspres.fr](http://www.cc-aspres.fr)  
Nous mènerons différentes actions en lien avec la mairie, certaines associations de la ville.

### III. LES INTENTIONS ÉDUCATIVES

L'accueil de loisir est un espace ludo-éducatif.

Notre démarche éducative, prendre en compte les besoins physiologiques de chaque enfant dans le respect des spécificités liées à son âge et à ses capacités :

Dans le cadre d'un accueil sécurisant et convivial.

Nous mettrons en œuvre tout notre savoir-faire afin de construire par chacun des enfants un séjour amusant, innovant et adapté à leurs besoins. Et ce, en réunissant les conditions nécessaires au bon déroulement de la vie sur la structure.

Nous mettrons en place un programme d'activité adapté en respectant et jonglant avec découverte, sport, activité artistique, nature, repos, projet etc.

Nos objectifs sont de faire apprécier à l'enfant tous ces temps en apprenant à respecter le vivre ensemble (Gérer les conflits, Accepter les différences, Vivre avec des règles, apprendre à communiquer). Cela va permettre à l'enfant de préparer son devenir d'adulte et de citoyen responsable, capable de s'inscrire dans une société.

C'est dans cette démarche éducative que l'équipe d'animation se réunira régulièrement afin de mettre en place une diversité proposer à chacun.

L'équipe pédagogique, dans un souci d'harmonisation éducatif s'appuiera sur le Projet Educatif Du Territoire de la communauté de communes des Aspres, du projet éducatif de la ligue de l'enseignement et du projet d'école de Trouillas auquel l'accueil de loisir est rattaché.

#### 1. LES MOYENS D'ÉVALUATION

<b>Oral et Ludique</b>	- Mise en place de jeux d'évaluation en fin de séance et fin de semaine. - Avec la mise en place d'un outil pour exprimer ses émotions.
<b>Outil d'évaluation est distribué aux familles</b>	Cet outil est une « enquête de satisfaction » sous forme de questions adressées aux enfants et aux parents. Nous demandons aux parents de le remplir conjointement avec leurs enfants et de s'en servir comme support pour discuter avec eux, de ce qu'ils vivent sur les accueils de loisirs.
<b>Réunions</b>	Un bilan oral est effectué en groupe.
<b>Évaluation est faite en entretien individuel</b>	Le directeur et l'animateur réalisent une évaluation précise de l'ensemble de la fonction de l'animateur et de l'atteinte de ses objectifs pédagogiques

### IV. ORGANISATION DE LA STRUCTURE

#### 1. ORGANISATION PÉRISCOLAIRE (mercredi) ET EXTRASCOLAIRE (vacances scolaire)

<b>Le temps Périscolaire peut être modulé en trois formules :</b>	
- Demi-journée sans repas - Demi-journée avec repas - Journée complète	
<b>Le temps Extrascolaire peut être aussi modulable à la semaine complète :</b>	
<b>Vacances automne Vacances hiver Vacances printemps</b>	- Demi-journée sans repas - Demi-journée avec repas - Journée complète
<b>Vacances d'été</b>	- Journée complète

Nous fermons nos portes pour les vacances de fin d'année (décembre) ainsi que fin août.

## 2. LES HORAIRES ET FONCTIONNEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE :

Les horaires	Étapes
7h30-9h30	Accueil échelonner
9h30-10h	Rassemblement, collation et présentation de la journée
10h-11h30	Activité
11h30-12h	Temps d'autonomie
12h-14h	Cantine (différent service)
13h-15h30 (-6ans)	Sieste
14h-14h30	Temps d'autonomie
14h30-16h	Activité
16h-17h	Rangement, retour de la journée / Gouter
17h-18h	Départ échelonner

## 3. TAUX RÉGLEMENTAIRE

Les mercredis :
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 adulte pour 10 maternelles</li><li>• 1 adulte pour 14 primaires</li></ul>

Les vacances :
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 adulte pour 8 maternelles</li><li>• 1 adulte pour 12 primaires</li></ul>

A la Piscine :
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 adulte pour 5 maternelles dans l'eau</li><li>• 1 adulte pour 8 primaires dans l'eau</li></ul>

## V. LES RÔLES DE CHACUN

### 1. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe est composée d'un directeur BAFD, d'animateurs BAFA, BPJEPS et CQP ou/et de stagiaires BAFA. Leurs nombres est proportionnels à l'effectif. (Voir tableaux)

Une réunion de préparation est prévue avant le début de chaque cycle (projet pédagogique, renseignement sur les **enfants inscrit, consigne de sécurité, élaboration du programme ...**)

### 2. RÔLE DU DIRECTEUR

Le rôle du directeur est de gérer la mise en œuvre des accueils de loisirs, conformément aux décisions prises par la communauté de communes et la Ligue de l'Enseignement.

**Ces missions seront :**

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique de L'ALSH.
- Gérer l'ensemble des intervenants de l'ALSH. Et organiser des réunions de travail
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux : récolte et étude des propositions
- Accompagner la conception et la réalisation du projet d'animation de chaque animateur, de façon à **ce qu'il soit en cohérence avec le projet pédagogique**
- Planifier les activités (intervenants, matériels, lieux...)
- Gérer les inscriptions et les listes d'enfants
- Assurer la gestion budgétaire et administrative
- Concevoir les supports de communication et d'information à destination des familles
- Être présent sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants
- Évaluer la mise en œuvre de cette action et en rendre compte

### 3. RÔLE DES ANIMATEURS

L'animateur a un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire. **il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.**

#### Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Il est force de proposition et sait s'adapter à la situation
- Il doit permettre à l'enfant de s'éveiller à travers différents supports d'animation
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.

#### Avec ses collègues :

- Il doit respecter ses horaires de travail
- Il doit prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif
- Il doit s'informer, se former et informer
- Il est responsable des actions qu'il mène
- Il respecte ses collègues
- Il sait travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre
- Il participe aux réunions de préparation
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Il respecte le travail de l'autre
- Il doit respecter le matériel qui lui est confié.
- Il doit appliquer les consignes de l'équipe de direction

### 4. RÔLE DES DIFFÉRENTS INTERVENANT

#### Les adultes s'engagent à :

- Être attentif, disponible, actif et à l'écoute des enfants
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Utiliser un langage adapté à l'âge des enfants
- Faire part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.

L'intervenant ou l'animateur sont des adultes référents pour l'enfant, c'est pourquoi il doit faire preuve d'exemplarité. En conséquence, si un adulte venait à manquer à ses engagements, le partenariat viendrait à s'arrêter.

## VI. LA SANTÉ ET CAS PARTICULIER

### 1. SANTÉ

L'infirmier se situe dans les locaux de la bibliothèque de l'école maternelle cette espace contient : 1 lit, le registre sanitaire, la pharmacie centrale, les ordonnances et les PAI.

Chaque animateur à sa propre pharmacie et veille à son réapprovisionnement. Il doit aussi écrire dans **le registre infirmerie tous les soins, qu'il aura faits dans la journée.**

**Pour le suivi sanitaire y faut que l'animateur soit titulaire du PsC1. Pour toute administration médicamenteuse une ordonnance du médecin est obligatoire.**

#### Constitution pharmacie :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Gants usage unique</li><li>• Sparadrap</li><li>• Compresse stérile</li><li>• Petite sac poubelle</li><li>• Pansement</li><li>• Ciseau</li><li>• Bande</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Thermomètre frontal</li><li>• Aspi venin</li><li>• Sérum physiologique</li><li>• Désinfectant sans alcool</li><li>• Lime à ongle</li><li>• Petit registre de soin</li><li>• Pince écharde</li></ul> |
|---|---|

### 2. CAS D'ACCIDENT

#### • Type petit bobo

Une trousse à pharmacie sera disposée dans chaque lieu d'intervention de l'ALSH.

Les soins apportés devront être notés dans le cahier d'infirmier présent dans chaque trousse à pharmacie. Tout manque de fourniture devra être signalé au directeur.

#### • En cas d'accident plus grave l'équipe pédagogique va

- Prévenir le directeur.
- Appeler le 15 pour connaître les premiers soins à apporter en attendant l'arrivée des secours.
- Appeler les parents (si les secours jugent le départ immédiat aux urgences nécessaire, l'animateur partira en ambulance avec le blessé et restera en contact avec la famille. Si l'évacuation peut attendre, les secours attendront la famille pour partir aux urgences) - Préparer la fiche sanitaire de l'enfant en attendant les secours.

### 3. EN CAS DE SUSPICION COVID

Notre conduite à tenir est dicté par le protocole sanitaire qui a été établie pour tous les Accueils de loisirs.

- La prise de température sera effectuée sur l'enfant
- Un isolement sera prévu en attendant les parents

### 4. EN CAS D'INTEMPÉRIE

#### • En cas de Pluie

En cas de pluie, l'activité proposée en extérieur sera où proposer à l'intérieur ou modifier. L'animateur doit savoir s'adapter et donc une solution de repli sera proposée.

#### • En cas de canicule

En cas de canicule, les activités sportive son proposer le matin. Les gourdes son remplie et conservé le plus possible au frigo. Des jeux d'eau son proposer dans la limité des autorisations en vigueur. L'eau des carafes non utiliser sont aussi conservé pour ces jeux.

Les activités son modifiable en fonction des chaleurs.

## VII. LES DOSSIERS ANIMATEURS ET ENFANTS

Les dossiers animateurs doivent être composé de :

- Fiche de renseignement
- Photocopie carte identité/ carte vitale et Photocopie des diplômes
- Certificat médical attestant l'animateur est « Apte à travailler en collectivité de mineur et que les vaccinations soient à jours » ainsi que la photocopie du carnet de santé.

Les dossiers des enfants doivent être composé de :

- Fiche sanitaire
- Photocopie du carnet de santé
- Attestation d'assurance civile de l'année
- Dossier d'inscription

## VIII. PROTOCOLE

### 1. LES DÉPLACEMENTS

Avant chaque sortie à pied ou en bus, les animateurs doivent :

- Connaître le déroulement de la sortie, le lieu, le trajet.
- Connaître les effectifs par groupe et général.
- Avoir dans son sac à dos : pharmacie complète, gobelets, eau, lingettes et ou essuie-tout, **numéros d'urgences, liste et fiches sanitaires de son groupe.**
- Prévoir les collations et les goûters
- Prévoir les bâches et matériel pour temps calme si sortie journée
- Prévoir matériel baignade si besoin. Ligne d'eau, et groupe de **1 pour 5 pour les – de 6 ans et 1 pour 8 pour les + de 6 ans.**

#### • À pied

- Un animateur ne peut pas quitter le site seul avec son groupe. Il faut prévoir deux animateurs pour tout **trajet hors de l'Alsh.**
- Pour les sorties à pied toujours indiquer le lieu, l'horaire de retour et nombre d'enfants. Respecter le **rang des enfants par deux, un animateur devant un derrière. Protéger les traversées de route sur passages piétons.**
- Respecter le taux d'encadrement

#### • En bus

- Pour les trajets en bus, toujours avoir un animateur qui monte en premier qui vérifie que c'est le **bon bus auprès du chauffeur qui vérifie les lieux de ramassage et les horaires. Un animateur posté en bas des marches du bus pour sécuriser la monter, et compter les enfants. On compte en montant et en descendant.**
- Les enfants sont placés en veillant à ne pas les mettre à l'avant, ni face à la porte arrière, ni sur le **siège milieu du fond. Ils doivent tous être attachés.**
- Les règles de sécurité des transports en bus doivent être données avant le départ. **(Ne pas : se lever, crier, se détacher, manger ou boire ; mais la possibilité de chanter, discuter, faire des petits jeux d'observations, de mémoires etc....)**
- Avant le départ ; donner les effectifs au chauffeur. Le chauffeur ainsi que les animateurs doivent **porter un masque.**